Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

Comité des Utilisateurs du Réseau de Transport de l'Electricité

Comité Plénier du 28 mai

Projet de compte rendu en date du 11 juillet 2008

Participants RTE

P. Bornard (Président du CURTE)
B. Peyron
J. Verseille
C. Niclot
H. Mignon
E. Pharabod
E. Thébault

Participants externes

Fabien Choné	DIRECT ENERGIE
Marie-Madeleine Roussin	EDF Commerce
Pierre Buffière de Lair	EFET
Antonio Haya Ségovia	ENDESA France
Pierre Mallet	ERDF
Jean Rivet	FNCCR
Nathalie Dostert	POWEO
Emmanuel Husson	EDF DOAAT
Audrey Mahuet	POWERNEXT SA
Marion Lettry	SER
Ghislain Weisrock	ELECTRABEL
Claude Rudelle	UNELEG
Daniel Hausser	UNELEG
Emmanuel Rodriguez	UNIDEN

L'ordre du jour du Comité plénier du CURTE comportait trois sujets :

- Evolution du processus de concertation au sein du CURTE
- Point sur la concertation en cours sur les services système
- Energies électriques renouvelables et évolution du réseau de transport d'électricité

Evolution du processus de concertation au sein du CURTE

Claire Niclot présente un état des lieux du fonctionnement du CURTE et souligne notamment les points suivants :

- Il n'existe pas actuellement de disposition permettant de solliciter l'avis des clients qui ne participent pas directement aux Commissions et groupes de travail du CURTE ;
- Les acteurs du marché demandent à RTE plus de visibilité sur les travaux à mener, l'organisation et la programmation des Commissions et groupes de travail.

RTE souhaite ouvrir le débat en Comité plénier sur les évolutions possibles du CURTE, en conservant à l'esprit trois préoccupations :

- ouvrir la concertation vis-à-vis de l'ensemble des clients, dont la nature et le nombre ont fortement évolué depuis la création du CURTE ;
- maintenir un fonctionnement efficace et structuré des instances du CURTE qui préparent les projets d'évolution de règles d'accès au réseau et de marché ;
- garantir la transparence sur les travaux du CURTE, en assurant leur publication vis-à-vis de l'ensemble des clients de RTE.

Pour illustrer ce qui pourrait être une cible de fonctionnement pour le CURTE, RTE présente les principes de consultation des acteurs du secteur électrique, mis en œuvre par le NERC (North American Electric Reliability Corporation), dont l'objet est d'élaborer les standards de fiabilité du réseau de grand transport des Etats Unis et du Canada.

Un débat avec les membres du Comité plénier du CURTE a fait ressortir un certain nombre de points :

- Les modalités actuelles de participation des acteurs au Comité plénier du CURTE résultent d'un choix de RTE qui a essayé dans la mesure du possible d'équilibrer la représentation des différentes catégories d'acteurs du marché : clients industriels, producteurs, distributeurs, fournisseurs, traders.
- Ces modalités ne sont pas toujours claires pour tous, ainsi un producteur est venu au titre de l'UFE, d'autres en leur nom propre.
- Certains participants expriment les difficultés à s'organiser au travers d'associations ou de fédérations représentant une catégorie d'acteurs du marché. C'est le cas notamment d'ERDF qui n'appartient pas à une fédération de distributeurs et qui compte tenu de son poids dans le système français doit être représenté en son nom propre. Mais c'est aussi le cas pour les fournisseurs et les producteurs.

- RTE signale également la difficulté actuelle rencontrée pour l'organisation des Commissions, RTE étant obligé de limiter la participation pour ne pas dépasser une vingtaine de participants. RTE veille à une participation équitable des différentes catégories de clients mais ce processus reste un peu arbitraire.
- POWEO demande à RTE comment il compte concilier des positions divergentes entre catégories d'acteurs sur un sujet mis en concertation. RTE précise que le fonctionnement recherché est de converger sur une position consensuelle au sein des Commissions ; toutefois, si le consensus ne paraît pas atteignable au sein d'une Commission, le sujet peut remonter au Comité plénier du CURTE, et in fine peut être transmis à la CRE ou à la DIDEME, selon l'objet, accompagné d'une transcription claire et explicite des positions exprimées par tous.

En conclusion de ce débat, Pierre Bornard résume les principes visés pour le fonctionnement du CURTE :

- Le CURTE a un rôle d'organisation des travaux et d'arbitrage sur les dossiers qui le nécessitent ;
- Un statut de membre du CURTE va être créé : ce statut permettra à tout acteur du marché d'avoir accès à une information exhaustive sur les travaux du CURTE et d'interagir dans le processus de consultation sur les projets de règles ou de textes de la DTR,
- RTE veillera à tracer et à publier en toute transparence les positions exprimées par les acteurs et la réponse apportée,
- Pour les textes dont l'approbation relève de la CRE ou de la DIDEME, RTE transmettra à ces autorités un dossier argumenté, intégrant les éléments de traçabilité des positions exprimées et des réponses apportées le cas échéant.

Ces évolutions visent à une formalisation rigoureuse du processus de consultation sous pilotage du Comité plénier du CURTE.

Les acteurs participant au CURTE sont favorables au dispositif décrit par RTE. Ils confirment ne pas souhaiter l'instauration d'un système d'approbation par vote, jugé trop lourd et trop complexe à mettre en place.

RTE va formaliser l'organisation proposée et la transmettre aux membres du CURTE plénier.

Point sur la concertation en cours sur les services système

Erik PHARABOD présente un état d'avancement des travaux du GT Services Système mis en place par RTE.
Il rappelle les attentes formulées par les producteurs et la décision prise en Commission Accès au Réseau du 9 avril de lancer une concertation sur la rémunération et la mise en œuvre des services système. Un groupe de travail piloté par RTE associe des représentants des producteurs et l'UNIDEN et s'est déjà réuni les 13 et 19 mai. Le programme de travail a été calé : la priorité porte sur l'évaluation de l'enveloppe des coûts de réglage de la fréquence pour être en mesure d'apporter des éléments à la CRE lors de la consultation sur TURPE3 (prévue fin août à ce jour).

- Ghislain Weisrock présente la position de l'UFE en rappelant qu'il y a ambiguïté entre la loi qui précise que les contrats de services système sont négociés librement entre RTE et producteurs et la réglementation récente (arrêté raccordement). Il confirme l'accord de l'UFE sur le programme de travail présenté par RTE.
- Pierre Bornard rappelle que les producteurs ne pourraient pas injecter sur un réseau sans services systèmes. Les services système sont techniquement nécessaires à la production et à la livraison d'électricité. RTE a privilégié une démarche incitative (d'autres pays ont une approche prescriptive et non rémunérée) ce qui a conduit à introduire une rémunération pour couvrir les coûts supportés par les producteurs pour fournir les services de réglage de la fréquence et de la tension. Cependant, RTE ne peut pas rémunérer les producteurs au-delà de ce que prévoit le régulateur dans le tarif. RTE est favorable à réexaminer l'enveloppe des coûts du réglage de la fréquence, mais il faudra une argumentation robuste et des coûts vérifiables pour convaincre la CRE. Les producteurs devront probablement justifier directement ces coûts auprès de la CRE.
- Nathalie Dostert demande à RTE s'il y a encore des marges de négociation possible, les Services de la CRE s'étant étonnés auprès de POWEO que RTE engage une concertation sur ce sujet qui aurait déjà été discuté entre RTE et la CRE. P. Bornard précise que ce sujet a été effectivement discuté avec la CRE à l'époque où le TURPE3 devait entrer en application au 1er janvier 2008. Il n'était alors pas envisagé de réévaluer le coût alloué aux services système. Or, il y a eu un décalage d'un an et le contexte a évolué.
- Emmanuel Husson attire l'attention sur la confidentialité des données nécessaires pour effectuer les simulations. RTE précise que les producteurs devront probablement transmettre ces informations à la CRE, à défaut de les divulguer au sein du CURTE.
- Pierre Buffière de Lair regrette que l'énergie de réglage ne soit pas mobilisée dans le cadre d'un marché concurrentiel.
- Emmanuel Rodriguez est d'accord sur le principe de la rémunération des services système mais s'étonne que les coûts d'investissement aient augmenté pour un parc amorti depuis longtemps. La transparence sur les coûts permettrait à l'UNIDEN de comprendre la demande des producteurs.
- Claude Rudelle demande pourquoi les distributeurs sont exclus du GT. B. Peyron précise que les distributeurs présents lors de la Commission Accès au Réseau n'ont pas souhaité y participer.

Le programme de travail proposé est entériné.

Energies électriques renouvelables et évolution du réseau de transport d'électricité

Hervé Mignon rappelle les objectifs européens en matière d'énergie renouvelable (20% d'EnR dans le mix énergétique en 2020). Il rappelle les contraintes de raccordement liées au développement de l'énergie éolienne « on shore » et « offshore ». Il précise que les délais de développement du réseau (aujourd'hui le délai moyen de construction d'une ligne THT est de 8-10 ans) ne sont pas du même ordre que les délais de construction des nouveaux moyens de production (18 mois pour l'éolien, 4 ans pour un CCG et 7 ans pour un EPR). Il est donc important d'être sensibilisé sur ces contraintes et de développer des stratégies de développements de réseaux en phase avec ces nouveaux besoins.

Pierre Bornard précise que l'objectif de cette présentation est d'attirer l'attention des participants sur la situation de la France sur la scène européenne en matière de production d'électricité, comparable à celle qu'ont connue d'autres pays comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni il y a quelques années. Par comparaison, le Royaume-Uni a défini des plans de développement de son réseau de transport qui varient régulièrement en fonction des changements de localisation des terminaux gaziers.

Si la prise en compte de l'avis des populations paraît légitime, un scepticisme général de la population se fait jour vis-à-vis de l'énergie et singulièrement de l'électricité. Ceci traduit sans doute l'affirmation insuffisante du constat majeur selon lequel l'électricité constituera le vecteur énergétique de demain.

RTE souhaite anticiper et prévoit d'ores et déjà d'investir dans des réseaux offshore pour le raccordement de production d'énergies renouvelables. Cela suppose une restructuration profonde des infrastructures de RTE. La négociation de ce virage important impliquera un effort de pédagogie, notamment vis-à-vis des responsables politiques locaux – souvent plus difficiles à convaincre que les responsables politiques nationaux.

La directive européenne devant paraître prochainement sur les énergies renouvelables suscitera un large débat sur ces sujets. Ce sera l'occasion de mesurer le degré d'adhésion des chefs d'Etat et de gouvernement aux orientations proposées.

RTE mise fortement sur le développement des moyens de production décentralisés. Toutefois, ils rendront encore plus nécessaire l'existence d'un vaste réseau, en tant qu'outil de mutualisation, compte tenu notamment de la nécessité de disposer de capacités suffisantes pour les pics de consommation. Des échanges très importants devront en tout cas avoir lieu, suivant les périodes de l'année. RTE mise à la fois sur les économies d'énergie et sur la production décentralisée d'énergie mais cela ne fait pas disparaître la nécessité de renforcer les réseaux électriques existants, bien au contraire.

En tout cas des signaux économiques pertinents doivent être émis afin que la production (et, si possible, la consommation) s'implantent là où ce sera le plus efficace pour la viabilité et la pérennité du dispositif dans son ensemble. Le CURTE aura à revenir sur ces sujets, car l'implantation d'infrastructures, sans réflexion d'ensemble et sans prise en compte des contraintes du réseau de transport d'électricité, ne permettrait sans doute pas d'atteindre les objectifs ambitieux fixés aux plans national et européen.

La date du prochain Comité Plénier du CURTE est fixée

au 29 octobre 2008 de 10H00 à 14H00